

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 70 (1978)
Heft: 1

Artikel: L'état, l'économie et les syndicats
Autor: Canonica, Ezio
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat, l'économie et les syndicats

Par Ezio Canonica, président de l'USS †

1. La Suisse restera-t-elle un Etat modèle ?

Depuis que le Congrès de Vienne, en 1815, a reconnu à la Suisse la neutralité perpétuelle, notre pays s'est de plus en plus habitué à faire figure de cas spécial dans le monde. Epargnée par de graves combats extérieurs, mais épargnée aussi par de profonds bouleversements intérieurs, la Suisse a pu conserver son indépendance, comme aussi ses particularités qui, parfois même, frisent la bizarrerie.

La crise mondiale de 1974/75, dont nous sortons lentement (personne ne sait pour combien de temps) a néanmoins montré clairement que la Suisse ne peut pas toujours s'en tirer indemne lorsque des choses désagréables arrivent aux autres. Bien au contraire. Si la Suisse a été plutôt moins touchée que d'autres pays par les répercussions des crises économiques qui se sont produites de 1949 à 1966/67, elle a en revanche beaucoup plus souffert que la plupart des pays industrialisés des suites de la crise mondiale de 1974/75. Au cours d'une période de deux ans, le nombre des places de travail a fléchi de plus de 10%. Ceux qui, en bons helvètes, se frottent les mains et déclarent que dans notre pays le taux de chômage officiel n'a jamais sensiblement dépassé 1%, même au point culminant de la crise, cherchent à faire illusion.

Il ne peut être sérieusement contesté que la Suisse, sans la vague massive de retour chez eux des travailleurs étrangers, se verrait confrontée aujourd'hui à un problème de chômage qui, toutes proportions gardées, correspondrait certainement à celui que connaît à ce propos l'Allemagne fédérale.

Même si, selon de prudentes estimations, on peut s'attendre à ce que le recul de l'occupation se stabilise, ou même que le nombre des places vacantes augmente légèrement, on ne saurait voir là, en aucune façon, la panacée pour la solution de tous les problèmes du marché du travail qui sont apparus en Suisse ces dernières années. D'autre part, on ne peut ignorer que la crise économique n'a pas apporté à la Suisse uniquement des inconvénients, mais qu'elle lui a aussi procuré certains avantages. Il est indéniable en effet qu'elle a donné un sérieux coup de fouet à plusieurs secteurs de l'industrie suisse parfaitement convaincus que l'on pouvait se reposer sur les lauriers de la bonne réputation des produits suisses. Rapidement, ils ont dû se rendre à l'évidence. L'étiquette «made in Switzerland» ne suffit plus à l'heure actuelle pour que les signatures s'alignent sous les contrats de vente. La nette amélioration de la situation de notre commerce extérieur en 1976 et en 1977

a cependant montré que les Suisses ont conservé l'aptitude de s'adapter à un tempo nullement helvétique à une nouvelle constellation économique, du moment que leurs intérêts se trouvent en jeu. Celui qui, auparavant, assis confortablement dans son fauteuil le téléphone en main, enregistrait les commandes, a vite appris à courir le monde avec son attaché-case afin d'écouler ses produits. C'est non seulement la constellation économique mondiale qui s'est modifiée, mais également la scène politique. En premier lieu, il convient de mentionner ici l'impact croissant des pays en voie de développement. La revendication qu'ils élèvent avec la plus grande vigueur quant à la reconnaissance de leurs légitimes intérêts montrent bien qu'il devrait devenir de plus en plus difficile de maintenir telle quelle la traditionnelle neutralité suisse. Il n'est plus possible d'ignorer les nettes accentuations qui apparaissent dans notre commerce extérieur. Elles laissent conclure que la Suisse passe progressivement d'une politique extérieure purement formelle à une politique plus active.

Nous constatons donc que, présentement, nous ne pratiquons plus une politique étrangère selon le modèle des trois illustres singes – ne rien entendre – ne rien voir – ne rien dire. Il n'en demeure pas moins que notre engagement pour les droits des opprimés est parfois un peu tiède, alors que siérait plus de chaleur humaine et de conviction politique. Dans cet ordre d'idées, un pays comme la Suède, par exemple, dont le champ de manœuvre en matière de politique extérieure est sans doute comparable à celui de la Suisse, s'est montré beaucoup plus flexible. Dans ce contexte, il y a lieu de souligner, une fois de plus, que le rôle joué par notre pays en tant que sûr abri pour de l'argent de toute provenance, pas toujours très reluisant, altère bien souvent auprès des jeunes nations son image de marque. Ce rôle peut aussi nous créer des difficultés dans les pays économiquement forts, pas particulièrement ravis de voir de quelle manière nous jonglons avec l'argent du monde. Notre avenir ne repose pas sur une Suisse sans cesse ouverte à de nouveaux capitaux. Il dépend plutôt d'une politique animée d'un esprit nouveau qui, bien que respectant les principes de la neutralité, n'oublie pas que celle-ci doit s'intégrer dans une activité positive au plan international.

Les décalages qui se manifestent de plus en plus à l'échelle de la politique mondiale ne manquent pas de se répercuter sur la politique économique des anciens pays industrialisés. La Suisse n'en est pas épargnée. En fait, l'énorme hausse des matières premières signifie ceci: les pays qui ne disposent pas encore de leur propre industrie, mais qui produisent les matières premières indispensables aux pays développés, exigent d'avoir une part plus équitable à la production des entités économiques dont elles assurent l'existence grâce à l'or noir et à d'autres fournitures.

Le problème de la redistribution des revenus qui s'est posé jusqu'ici avant tout à l'intérieur des différents pays revêt une importance de plus en plus grande à l'échelon supranational. Il s'agit ici d'un facteur qui, ces prochaines années aura, en Suisse, des incidences directes. En effet, la redistribution au niveau international doit inéluctablement avoir des répercussions sur la redistribution au plan national.

Pour répondre à la question posée au début de cet exposé, c'est-à-dire de savoir si la Suisse restera un Etat modèle on peut de préférence formuler une autre question: la Suisse a-t-elle, tout compte fait, jamais été un Etat modèle? Certes, nous avons des institutions, des coutumes, que d'autres pays nous envient. Il n'empêche que maints aspects de notre vie nationale pourraient donner prise à des critiques souvent justifiées.

A juste titre, on peut d'ailleurs se demander si, après tout, il vaut la peine de consentir des efforts pour faire toujours figure de modèle. Nous savons bien que les enfants modèles ne sont pas nécessairement aimés de leurs camarades! En revanche, là où nous sommes cités comme mauvais exemple nous aurions tout à gagner à changer de rôle.

2. Problèmes des relations employeurs-travailleurs

En Suisse, pendant plus de vingt ans, un des sujets les plus importants entrant dans le cadre des relations employeurs-travailleurs n'a pas été soumis à la discussion; la chose allait de soi. Je veux parler – vous l'avez déjà deviné – de la sécurité de l'emploi. Durant cette longue période il n'y avait pratiquement aucune crainte du côté des travailleurs de voir disparaître des places de travail. Les craintes se trouvaient plutôt du côté des employeurs. Trouveraient-ils suffisamment de bras pour atteindre leurs objectifs? Lorsqu'au début de l'année 1975, la situation se modifia presque d'un coup de fond en comble, lorsque la production industrielle fléchit de plus d'un cinquième, un monde sécurisant s'est écroulé pour de nombreux travailleurs. Celui qui avait cru jouir d'une place à vie devait se rendre à l'évidence: l'échéance du délai de congé mettrait un point final à sa place à vie. Le choc qui a résulté du soudain effondrement d'une importante constante de la structure de notre économie a marqué beaucoup plus fortement la conscience populaire qu'il n'y paraît à première vue.

D'autre part, dans certaines entreprises, une pression au niveau des prestations fournies par les travailleurs s'est affirmée relativement tôt. Le « maintien des places de travail » est devenu bientôt un mot de passe, une caution pour tous les buts avouables – et moins avouables.

La récession n'a pas eu seulement des incidences sur les rapports immédiats entre employeurs et travailleurs à l'intérieur de l'entreprise. Force est de constater que, dans cet engrenage, les relations entre les associations patronales et les organisations de travailleurs se sont nettement durcies. C'est ainsi que, par exemple, la compensation du renchérissement n'a, dans de nombreux cas, plus été accordée, que le versement du 13^e mois de salaire a été mis en question, et que l'on a tenté, dans certains cas, plus ou moins ouvertement, d'éluider les conventions collectives de travail ou même de supprimer d'une manière tout à fait officielle des droits conventionnels acquis. Bien entendu, les relations de nature politique entre employeurs et travailleurs se sont aussi modifiées. Ce n'est d'ailleurs pas seulement en matière de conventions collectives de travail qu'on a préconisé un temps de répit, mais également dans le domaine de la politique sociale de l'Etat.

Le référendum lancé contre la 9^e révision de l'AVS ainsi que l'opposition croissante de divers milieux des «Arts et métiers» contre l'introduction obligatoire du deuxième pilier sont des indices qui ne laissent subsister aucun doute quant à l'opposition qui se manifeste de plus en plus à l'égard du progrès social.

Bien qu'il ne soit pas encore possible de prédire avec exactitude quel sera l'avenir économique de notre pays à moyen et à long terme, on peut quand même déceler certaines tendances qui pourraient bien se préciser au cours de ces prochains douze mois.

Premièrement, nous pouvons admettre que la récession de 1974/75 est aujourd'hui surmontée et qu'une légère expansion lui a succédé. Il est établi que, en 1976, l'augmentation de la productivité a été de l'ordre de 4 %, tandis que les salaires réels ont à peine bougé. Etant donné que, également en 1977, la croissance de la productivité ne doit pas avoir dépassé 2,5 à 3 %, et que dans la plupart des branches les salaires ont tout juste été adaptés au renchérissement, personne ne niera que la répartition du revenu s'est considérablement détériorée par rapport aux années qui ont précédé la crise. Vu que durant la même période (1976/77), les taux d'intérêts ont diminué de moitié environ et que, partant, les coûts du financement ont sensiblement fléchi, on a tout lieu de penser que, dans de nombreuses entreprises le niveau du rendement s'est considérablement amélioré. Or, comme chez les travailleurs le besoin d'un certain rattrapage se fait sentir, les employeurs mettent également en garde même contre des hausses de salaire raisonnables, arguant que la faible expansion ne doit d'aucune façon être compromise.

Les choses étant ce qu'elles sont, peut-on en vouloir aux chefs d'entreprises, habitués aux gras profits, de vouloir maintenir pendant des années encore la croissance zéro en matière de salaires? Bien sûr, les syndicats ne manquent pas de constater que la retenue dont ils ont fait preuve dans un passé récent soulève des éloges

dans les rapports de certaines banques ou dans des publications bien pensantes à l'égard du patronat. Il n'en demeure pas moins que, nous autres syndicats, nous ne sommes pas là pour récolter des louanges de la part des milieux qui ne sont pas de notre bord. Notre tâche consiste bien plutôt à établir quels sont les intérêts de nos membres, à les défendre, à trouver des solutions dans le cadre de ce qui est économiquement réalisable. Si donc l'on considère l'évolution de la productivité du travail, d'une part, et les frais financiers réduits des entreprises, d'autre part, on peut déduire que des améliorations réelles des revenus des travailleurs sont aujourd'hui de nouveau possibles sans que l'essor conjoncturel en soit compromis. Les syndicats ont déjà fourni, depuis le début de la récession, une contribution substantielle, en ce sens que pendant deux ans ils ont pratiquement renoncé à exiger la contre-partie de l'augmentation de la productivité. L'heure est venue de corriger le tir.

Lorsque, ici, je parle d'augmentation des revenus réels, je ne m'arrête pas à une hausse des salaires versés. Je prends également en considération d'autres éléments, tels que la réduction de la durée du travail avec pleine compensation du salaire, une prolongation des vacances, de meilleures prestations sociales, la généralisation du deuxième pilier en matière d'assurance vieillesse et survivants.

En outre, je tiens à souligner expressément qu'une politique des salaires réels, définie d'une manière si extensible, ne peut pas être axée seulement sur la croissance de la productivité, mais qu'elle doit comprendre d'autres dimensions. Pour illustrer ce que je laisse entendre ici, je prend le deuxième pilier à titre d'exemple. Comme on le sait, il doit être financé selon le système de la capitalisation. Cela signifie que ses fonds doivent être productifs. En d'autres termes, les cotisations versées par les employeurs et les travailleurs aux institutions de la prévoyance professionnelle peuvent être investies. Elles ne doivent donc pas être tout bonnement considérées comme des coûts supplémentaires, mais bien comme une nouvelle source de moyens financiers en main des entreprises. Par ailleurs, il me semble indiqué que, ces prochaines années, de nouvelles formes de participation des travailleurs au produit de l'entreprise – auquel ils contribuent d'une façon décisive – puissent prendre corps. Les modèles théoriques ne manquent pas en la matière. Ce qui manque, ce sont des tentatives courageuses, pragmatiques, s'appuyant sur la volonté des partenaires conventionnels, et sortant du cadre de ce qui est pratiqué depuis des décennies. En relation avec ce que je viens de dire, je voudrais faire une seule remarque: une redistribution de la fortune au sens par exemple de la «formation de capitaux en main des travailleurs», qui pourrait aussi être réalisée par le biais du deuxième pilier, n'équivaut aucunement à une perte de

substance pour les entreprises. Le capital propre des entreprises ne se trouve pas modifié mais bien la composition de ses détenteurs.

Si dans un tel contexte une voie s'ouvrait à ce qu'il est permis d'appeler l'innovation sociale, la pénétration de nouveaux concepts et de nouvelles idées dans la sphère de la collaboration au niveau social, je suis persuadé qu'il pourrait en résulter un dialogue fructueux à la table des négociations. La transformation de l'économie ne doit pas seulement porter sur les taux de croissance de grandeurs déjà connues. Ce qui est tout aussi nécessaire, c'est que de nouvelles dimensions déterminent notre comportement social.

3. Les syndicats et le cours du change

Ces derniers temps, le franc suisse a de nouveau plané à des hauteurs vertigineuses, au grand mécontentement de notre industrie d'exportation. Le cours du dollar, lui, a atteint son niveau le plus bas. Dans ce contexte, des voix se sont immédiatement élevées, selon lesquelles, en raison de l'aggravation des conditions monétaires, des augmentations de salaire ne pourraient être accordées en aucun cas. Nous ne pouvons que réfuter catégoriquement cette manière de voir les choses. Nous ne sommes pas du tout disposés, par le biais de la politique des salaires, à restituer à l'industrie d'exportation ce que lui coûte la place financière helvétique, sans parler du fait qu'une «discipline» sur le plan de la politique des salaires n'est sans doute pas l'instrument le plus adéquat pour parvenir à une stabilisation de notre franc. Bien au contraire, une telle politique risquerait d'entraîner une nouvelle réévaluation du franc, car elle ne ferait que renforcer le renom de la Suisse en tant qu'ilot de stabilité. Ce que je vais dire maintenant peut paraître paradoxal, mais n'en est pas moins fort vraisemblable. Si l'on se place sur le terrain de l'industrie d'exportation, une série de grèves d'une certaine envergure seraient probablement plus «efficaces» pour freiner la montée du franc suisse qu'une retenue en matière de salaires!

Quoi qu'il en soit, cette voie n'est pas celle que choisiront les syndicats. Ils ont d'autres rôles à jouer que celui de boucs émissaires sur la plate-forme «politico-monétaire».

4. Les travailleurs et l'Etat

Environ deux cinquièmes de la population suisse exercent une profession dépendante, au titre de travailleurs-salariés. Une description globale de leurs rapports avec l'Etat ne conduirait pas très loin, car la notion de travailleur, dans la statistique, est fort vaste. Elle englobe tous les travailleurs, le directeur général tout aussi bien que la femme de ménage.

1,2% seulement de tous les contribuables ont gagné durant la 16^e période de perception de l'impôt fédéral direct (anciennement impôt pour la défense nationale) plus de 100 000 francs en tant que revenu imposable. Il s'agit donc de gens très aisés voire riches. En revanche, 95,8% de tous les contribuables ont déclaré un revenu imposable inférieur à 50 000 francs. On trouve dans ce groupe les travailleurs dont il est question lorsque, en rapport avec des affaires de nature politique, on parle de travailleurs.

Dans une économie de marché, où la propriété privée est étroitement liée aux moyens de production, il revient à l'Etat d'exercer une fonction régulatrice entre les différents groupes sociaux de la population. Je ne me pencherai pas en détail sur cette fonction de l'Etat; je me bornerai à mentionner qu'elle peut, par exemple, prendre la forme d'impôts progressifs tout aussi bien que celle d'une politique des dépenses à effet compensatoire. Il m'importe avant tout de signaler quels sont les aspects qui, au premier chef, se rattachent aux relations employeurs-travailleurs. L'Etat s'est montré très actif sur ce terrain, qu'il s'agisse de dispositions constitutionnelles ou de lois. Je mentionnerai à ce propos: L'assurance-chômage, la loi sur le travail, les dispositions du droit du travail du Code des obligations, la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance-invalidité, les allocations aux militaires pour perte de gain, la loi sur la prévoyance professionnelle, ainsi que toute une série d'autres dispositions légales.

Dans le domaine de notre politique économique et sociale, nous connaissons un principe sacré: le principe de la subsidiarité en vertu duquel l'Etat ne doit faire que ce qui ne peut pas être fait par d'autres. Si un tel principe a incontestablement des avantages, il présente aussi de grands dangers. Le plus grand danger est sans aucun doute celui-ci: l'Etat se voit pratiquement condamné dans le domaine social à réagir et non pas à agir. Certes, il peut déployer son activité là où des difficultés surgissent, là où des problèmes se dessinent à l'horizon. Cependant, en raison de l'application du principe de la subsidiarité, l'Etat est plus ou moins dans l'impossibilité de pratiquer une politique vraiment constructive dans un domaine ou dans un autre. On peut évidemment présenter les choses d'une autre manière. Un Etat a la possibilité de pratiquer de propos délibéré une politique économique et sociale axée sur les intérêts des travailleurs et impliquant une organisation adéquate des entreprises. Mais la politique économique et sociale de l'Etat peut aussi tendre en premier lieu à développer et à maintenir une économie privée aussi efficiente que possible, et à empêcher des conflits de travail qui ne pourraient que compromettre le but que l'on cherche à atteindre. Il s'ensuit que, dans le premier cas, la politique économique et sociale a pour objectif le bien-être, la prospérité des travailleurs, alors que, dans le second cas, elle n'est qu'un pur

instrument destiné à assurer le bon fonctionnement de l'économie privée. Je laisse au lecteur le soin de répondre à la question suivante: Compte tenu des conditions qui règnent dans notre pays, à quel ordre de priorité faudrait-il plutôt donner la préférence?

Après ces considérations de principe, je voudrais m'engager sur le terrain de l'actualité politique, où l'on ne se meut certes pas avec autant d'élégance que dans le domaine de la philosophie, mais où, en revanche, des décisions fondamentales sont prises – ou tout au moins devraient l'être.

A l'heure actuelle, ce sont sans aucun doute les finances de la Confédération sur lesquelles se concentre l'intérêt politique. Rien ne sert de continuer à se lamenter sur le 12 juin 1977, mais il n'est pas trop tard pour tirer les enseignements nécessaires de ce naufrage. Le plus important de ces enseignements nous apprend sans conteste que le travail d'information sur les questions économiques et financières doit être amélioré – à commencer par les enfants des écoles jusqu'aux citoyens adultes de toutes les couches sociales. Si l'on veut convaincre le citoyen de la nécessité d'accorder à l'Etat un peu plus d'argent qui doit être prélevé des bourses individuelles, il faut avancer de bons arguments, d'une manière plus efficace et sur une base plus large que cela n'est généralement le cas. Je sais fort bien que cela est plus vite dit que fait, mais nous devrions tout au moins faire un premier pas.

Un second enseignement – il n'en a malheureusement pas encore été tenu compte – est que le rétablissement des finances fédérales ne saurait être opéré au moyen d'actions isolées, sans parler du fait que quelques-unes d'entre elles sont carrément antisociales. Les syndicats, et avec eux les organisations politiques ouvrières conscientes de leurs responsabilités, savent parfaitement que l'on ne peut pas sans cesse exiger davantage de l'Etat et en même temps lui donner toujours moins. Nous sommes prêts – et nous l'avons aussi clairement prouvé pendant la campagne qui a précédé la votation du 12 juin – à persuader nos membres que des impôts plus élevés sont nécessaires pour eux aussi, à condition que la répartition de la charge fiscale s'établisse à peu près dans un cadre qui mérite le qualificatif d'équitable.

Nous ne sommes cependant pas disposés à accepter une politique fiscale qui ne résoud pas les vrais problèmes, qui continue à ménager les gros revenus et les grosses fortunes, mais en imposant une charge de plus en plus lourde aux travailleurs et aux consommateurs. C'est pourquoi l'Union syndicale fait aussi preuve de compréhension pour le référendum lancé contre le relèvement du prix du pain décrété par le gouvernement et a demandé qu'un nouveau projet d'aménagement des finances fédérales soit élaboré le plus rapidement possible. Ce projet devrait prévoir l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (avec taux modifiés), un allègement de

l'impôt fédéral direct pour les revenus inférieurs et moyens, ainsi qu'une harmonisation fiscale sur le plan matériel.

Les 15 dernières années nous ont clairement montré tout ce qui peut arriver de fâcheux lorsque la conjoncture sort de ses gonds. A cet égard, on a également pu constater les inconvénients que comporte l'absence de bases constitutionnelles et légales suffisantes permettant d'appliquer une politique conjoncturelle active. Pour de nombreuses manœuvres de freinage et de relance, la Confédération a été et demeure dépendante du système des «arrêtés fédéraux urgents», ce qui ne peut donner satisfaction sur le plan juridique. C'est pourquoi, après que le souverain, en mars 1975, eut clairement approuvé un nouvel *article conjoncturel*, qui n'a cependant pas trouvé grâce devant les cantons, le moment est venu de s'adresser une nouvelle fois au peuple et aux cantons. Les travailleurs, précisément, ont un intérêt légitime à une politique conjoncturelle efficiente, car ce sont eux qui ont dû, en premier lieu, payer la note de la surchauffe puis celle de la crise. Il suffit d'invoquer à ce propos la perte de plus de 350 000 postes de travail depuis la fin de 1974.

Enfin, j'aimerais dire encore un mot sur le *rôle de l'Etat en tant qu'employeur*. En Suisse, un travailleur sur sept gagne son pain dans les services publics. La Confédération, les cantons, les communes et les entreprises publiques jouent donc un rôle important en qualité d'employeurs. Comme patron, «l'Etat» ne jouit pas d'une mauvaise réputation, d'autant plus que la sécurité du poste de travail qu'il garantit pèse aujourd'hui d'un plus grand poids dans la balance que par le passé. Mais la politique du personnel de l'Etat – de la Confédération et des cantons en premier lieu – n'est pas épargnée non plus par les grandes campagnes d'économies. Nous avons connu tout d'abord le blocage des effectifs, puis les tentatives de remettre en question la compensation du renchérissement et le 13^e salaire mensuel. Si ces tentatives étaient motivées avant tout, il y a un an, par le désir de faire obstacle aux revendications contractuelles des syndicats du secteur privé, les raisons se sont quelque peu modifiées avec le rétrécissement continu du marché du travail et paraissent plutôt aujourd'hui de nouveau liées à la compétitivité de l'Etat face à l'économie privée.

Pour les syndicats, toutefois, une chose est certaine: toutes les tentatives de restreindre les droits dûment acquis du personnel de l'Etat doivent être considérées, ni plus ni moins, comme une attaque contre les travailleurs de ce pays.

5. Coopération ou confrontation ?

Je tiens ici à bien préciser d'emblée que pas plus la coopération que la confrontation ne saurait constituer un but en soi; ces deux notions contradictoires désignent bien plutôt un comportement qui est adopté

par un individu ou un groupe dans la poursuite d'objectifs déterminés. Or il est normal que chacun se demande tout d'abord quels sont les moyens qui lui permettent le mieux d'atteindre un but donné. Celui qui, par exemple, désire instituer en Suisse une démocratie populaire sur le modèle chinois, doit probablement choisir la voie de la confrontation, car la coopération – on pourrait aussi dire la voie des réformes – ne lui offrirait guère la perspective de voir son entreprise couronnée de succès.

Toutefois, la coopération et la confrontation – et c'est là une autre constatation très importante – sont loin d'être totalement incompatibles. A l'appui de cette thèse, j'aimerais citer les syndicats américains. On sait que ceux-ci se placent 100 % sur le terrain de la «free enterprise» et acceptent par conséquent la coopération dans le cadre d'un système déterminé, qu'ils reconnaissent en principe. Mais d'un autre côté, ils choisissent assez fréquemment, dans l'intérêt de leurs membres et pour atteindre certains objectifs en matière de politique des revenus, la voie de la confrontation, c'est-à-dire celle de la grève. Les arrêts de travail massifs et prolongés qui sont intervenus dans la sidérurgie américaine ont montré que les syndicats des Etats-Unis ne le cèdent en rien, sous ce rapport, aux syndicats italiens. Ainsi, il est parfaitement possible d'accepter un régime en lui-même, de contribuer par la coopération à lui assurer une stabilité fondamentale, tout en adoptant par ailleurs la voie de la confrontation pour atteindre un objectif déterminé dans le cadre de ce régime. Peut-être pourrait-on distinguer entre une stratégie de confrontation neutre à l'égard du système et une stratégie visant à le modifier. Les syndicats suisses – nul ne l'ignore – acceptent le régime économique et social en vigueur dans ses éléments essentiels. Cela ne signifie cependant pas qu'ils ne souhaitent pas, eux aussi, certains changements. Ils s'efforcent de faire aboutir ces changements par la voie des réformes – une voie qui apparaît en Suisse, du point de vue de la forme (initiative et référendum), plus simple que n'importe où dans le monde, mais par laquelle il est peut-être plus difficile de parvenir à un résultat positif que dans une démocratie parlementaire. Preuve en soit le fait que le nombre des initiatives populaires acceptées depuis l'introduction de ce droit se compte à peu près sur les doigts d'une seule main.

Contrairement aux syndicats américains, auxquels j'ai déjà fait allusion, les syndicats suisses ont placé la voie de la coopération au premier plan non seulement dans le domaine de la politique générale mais aussi au niveau contractuel. Les conflits ouverts – également au sujet de questions concernant les conventions collectives – sont à peu près inconnus. La question de savoir s'il en sera encore ainsi ces prochaines années dépend non seulement des syndicats, mais aussi des employeurs et de la compréhension que l'on témoignera aux problèmes des syndicats sur le plan politique également.

On sait que les dirigeants syndicalistes ne sont pas entièrement libres dans leurs faits et gestes. Ils sont à la tête d'organisations caractérisées par une structure démocratique, auxquelles ils sont sans cesse obligés de rendre des comptes. S'ils pratiquent une politique axée sur la coopération, qui n'entraîne pas la réalisation des vœux des membres, ou seulement dans une trop faible mesure, leur action est vouée à l'échec tout autant que s'ils s'efforcent, inversement, d'atteindre des objectifs qui ne recueillent pas aussi une large adhésion de la base.

La controverse qui a agité la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) à la suite de la publication du «Manifeste 77», signé par un groupe de membres du syndicat, montre que les possibilités de conflit n'existent pas qu'en théorie mais qu'elles peuvent bel et bien devenir des réalités très concrètes. Précisément pour cette raison – je tiens à bien insister sur ce point –, les employeurs se livrent à un jeu dangereux lorsqu'ils tentent d'éluider les revendications justifiées des syndicats en prétendant, par exemple, qu'elles ne correspondent nullement aux désirs des membres, mais qu'elles sont simplement le résultat des cogitations de fonctionnaires permanents. Les travailleurs – et singulièrement les travailleurs suisses – peuvent conserver leur calme relativement longtemps et se borner à faire le poing dans la poche. Mais si le mécontentement atteint certaines limites, des réactions d'ordre émotionnel et, partant, incontrôlables, peuvent se produire. Elles peuvent d'ailleurs intervenir dans n'importe quel domaine de la vie publique. A titre d'exemple, je ne citerai que les votations concernant les diverses initiatives sur la surpopulation étrangère, pour lesquelles des considérations émotionnelles ont joué un très grand rôle et où des facteurs de mécontentement sous-jacents, présents dans les milieux les plus divers, sont subitement apparus comme un catalyseur de l'hostilité à l'égard des immigrés. Ce qui s'est passé à l'époque pourrait fort bien se reproduire un jour sur le plan des relations sociales. On ne se lasse pas, spécialement en Suisse, d'insister sur la responsabilité des syndicats envers l'ensemble de l'économie. Nous connaissons la chanson presque par cœur. D'un autre côté, je tiens à préciser, d'une manière claire et nette, que les syndicats doivent assumer une responsabilité, en premier lieu à l'égard de leurs membres, responsabilité qui les engage à défendre les intérêts qui leur sont confiés avec force et détermination. Il va de soi que la défense des intérêts des travailleurs qui représentent, avec leurs familles, la grande majorité de notre population, peut difficilement être dirigée contre les intérêts du peuple dans son ensemble. C'est pourquoi il est assez curieux que la responsabilité des syndicats envers l'économie soit beaucoup plus souvent mise en doute que celle des employeurs, dont la position, du point de vue purement numérique, est pourtant nettement minoritaire.